

RCS : PERPIGNAN

Code greffe : 6601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PERPIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1994 B 00699

Numéro SIREN : 398 688 085

Nom ou dénomination : A.G.I.R Promotion

Ce dépôt a été enregistré le 31/10/2023 sous le numéro de dépôt B2023/012507

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINALFormulaire obligatoire (articles 1315 A
du Code Général des Impôts)

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2023

Page 3

Désignation de l'entreprise : SAS A.G.I.R PROMOTION Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise 53 AVENUE JEAN GIRAUDOUX 66000 PERPIGNAN Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 9 8 6 8 8 0 8 5 0 0 0 2 4

Néant ☐ *

				Exercice N clos le. 31 12 2022		N-1 31 12 2021	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
	Frais de développement *	CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	39 152			
	Fonds commercial (I)	AH	AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	Terrains	AN	AO				
	Constructions	AP	AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	9 680			
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	299 794	35 306		43 063
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Immobilisations en cours	AV	AW				
	Avances et acomptes	AX	AY				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	57 915			57 865
	Autres participations	CU	CV	639			639
	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
	Autres titres immobilisés	BD	BE	105			105
	Prêts	BF	BG				
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	36 552			164 804
	TOTAL (II)	BJ	BK	348 627	130 517		266 477
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
	En cours de production de biens	BN	BO				
	En cours de production de services	BP	BQ				
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
	Marchandises	BT	BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	1 080			
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	5 781 512			4 945 485
	Autres créances (3)	BZ	CA	3 088 714			3 239 362
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	46 824			200 442
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	34 454			32 885
	TOTAL (III)	CJ	CK	8 952 583			8 418 174
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	9 431 727	348 627	9 083 100	8 684 651
	Renvois : (1) Dont droit au bail		CP	36 552	(3) Part à plus d'un an.	CR	
	Clause de réserve de propriété *						
	Immobiliations						
	Stocks :						
	Créances						

Cagid Usagers

* Des informations complémentaires relatives au bilan sont données dans le note 29 2022

Attestation de présentation des comptes En Euros

PKF ARSILON

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.G.I.R PROMOTION

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :500.....000.....)	DA 500 000	500 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD 50 000	50 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG 3 231 631	3 464 323
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI 310 777	(232 692)
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL 4 092 408	3 781 631
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP 127 070	5 363
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR 127 070	5 363
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT 550 000	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU 703 500	702 917
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV 1 360 524	1 105 186
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 1 059 084	1 914 601
	Dettes fiscales et sociales	DY 1 190 514	1 095 752
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	79 200
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC 4 863 623	4 897 657
	Ecart de conversion passif * (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE 9 083 100	8 684 651
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
	Ecart de réévaluation libre	ID	
	Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 4 289 821	4 195 032
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :		SAS A.G.T.R PROMOTION				Néant ☐ *				
		Exercice N				Exercice (N-1)				
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC				
	Production vendue	}	FD	FE	FF					
								biens*		
	services*	3 735 821	135 520	3 871 341	8 577 518					
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	3 735 821	FK	135 520	FL	3 871 341	8 577 518		
	Production stockée*				FM					
	Production immobilisée*				FN					
	Subventions d'exploitation				FO		1 920			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	35 060				
	Autres produits (1) (11)				FQ	3 171	20 065			
Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	3 909 573	8 599 503			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS				
	Variation de stock (marchandises)*					FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	2 365 357	7 917 263		
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	36 989	29 925		
	Salaires et traitements*					FY	906 416	979 374		
	Charges sociales (10)					FZ	359 887	400 702		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	}								
									- dotations aux amortissements*	
									- dotations aux provisions	
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	127 070			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD				
	Autres charges (12)					GE	17	11		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	3 806 152	9 339 921		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	103 421	(740 418)			
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH	285 102	564 282			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI	17 405	63 774			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	1	1			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK					
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	6 323	3 595			
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM					
	Différences positives de change				GN					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO					
	Total des produits financiers (V)				GP	6 325	3 597			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ					
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	9 337	3 092			
	Différences négatives de change				GS					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT					
	Total des charges financières (VI)				GU	9 337	3 092			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(3 013)	504			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	368 105	(239 405)			

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2023
Page 6

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.G.I.R PROMOTION		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA 2 740	6 943
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB 129 095	250
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD 131 836	7 193
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE 61 868	1 980
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF 129 095	300
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH 190 964	2 280
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI (59 128)	4 913
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK (1 800)	(1 800)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL 4 332 835	9 174 576
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM 4 022 058	9 407 268
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN 310 777	(232 692)
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont {	HY	
		IG	
	(3) Dont {	HP 15 536	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1 3 149	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	
		A8	
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A9		
	A7		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cf état annexe		190 964	131 836
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Page 7

Désignation de l'entreprise : SAS A.G.I.R PROMOTION

31/12/2022

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2023

Formulaire obligatoire (article 53
du Code Général des Impôts)

Page 8

Désignation de l'entreprise : SAS A.G.I.R PROMOTION

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Néant	
				1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
		TOTAL I		CZ		D8		D9	
		TOTAL II		KD		KE		KF	
CORPORELLES	INCORP.	Frais d'établissement et de développement		KG		KH		KI	
		Autres postes d'immobilisations incorporelles		39 152		KL		KM	
	CORPORELLES	Terrains		KV		KW		KX	
		Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ	KK	KL	
			Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM	KN	KO	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2	KP	KQ	KR	
			Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3	KS	KT	KU	
		Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *		KV	231 108	KW	KX	
			Matériel de transport *		KY	27 571	KZ	LA	
		Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	73 763	LC	LD	2 659
			Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG	
		Immobilisations corporelles en cours		LH	LI	IJ			
		Avances et acomptes		LK	LL	LM			
		TOTAL III		LN	342 121	LO	LP	2 659	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G	57 865	8M	8T	50		
	Autres participations		8U	639	8V	8W			
	Autres titres immobilisés		IP	105	IR	IS			
	Prêts et autres immobilisations financières		IT	164 804	IU	IV	843		
	TOTAL IV		LQ	223 414	LR	LS	893		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		OG	604 687	OH	OJ	3 552			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
		par virement de poste à poste		par écarts à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4	
		à poste		2					
CORPORELLES	INCORP.	Frais d'établissement et de développement		CO		DQ		D7	
		Autres postes d'immobilisations incorporelles		LV		LW		IX	
	CORPORELLES	Terrains		LX		LY		LZ	
		Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB	MC		
			Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	MF		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS	MG	MH	MI		
			Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT	MJ	MK	ML	9 680	
		Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU	MM	MN	MO	231 108	
			Matériel de transport	IV	MP	MQ	MR	27 571	
		Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS	MT	MU	76 422	
			Emballages récupérables et divers *	IX	MV	MW	MX		
		Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA	NB		
		Avances et acomptes		NC	ND	NE	NF		
		TOTAL III		IV	NG	NH	NI	344 780	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	OU	M7	OW	57 915		
	Autres participations		IO	OX	OY	OZ	639		
	Autres titres immobilisés		II	2B	2C	2D	105		
	Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	2F	2G	36 552		
	TOTAL IV		I3	NJ	NK	2H	95 211		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	OK	OL	OM	479 144			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
Attestation de présentation des comptes En Euros

PKF ARSILON

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cepid Usaiden

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 2

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS A.G.I.R PROMOTION

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées»

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS A.G.I.R PROMOTION

Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	CY		EL	EM	EN
Fonds commercial	RE		RF	RI	RJ
Autres immobilisations incorporelles	PE	39 152	PF	PG	PH
TOTAL I	RK	39 152	RM	RN	RO
Terrains	PI		PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	PW	PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	9 680	QA	QB	QC
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	QE	QF	QG
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	QN	QO
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
TOTAL II	QU	299 058	QV	QW	QX
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)	QN	338 210	QP	QQ	QR

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobiliations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immob incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	S1	S2	S3	S4
	Inst.général, agencem. et am des const	S5	S6	S7	S8	T1	T2
Inst techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst.général, agencem. am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat bureau et inform mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL III							
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW		Total général non venant (NS + NT + NU)	NY		Total général non venant (NW - NY)	NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
Attestation de présentation des comptes En Euros. PKF ARSILION

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.G.I.R PROMOTION

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (I)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6D
		- corporelles	6E	6F	6H
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O5
		- titres de participation	9U	9V	9X
		- autres immobilisations financières (I)*	O6	O7	O9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (I) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
	Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

ANNEXE DÉCLARATION 2056

Page 12

Désignation de l'entreprise :

31/12/2022

[illegible]

8

**ETAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE ***

DGFIP N° 2057 2023

Page 13

Formulaire obligatoire (article 53
A du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : **SAS A.G.I.R PROMOTION**Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières	UT	36 552	UV	36 552	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA								
	Autres créances clients	UX	5 781 512		5 781 512					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI								
	Personnel et comptes rattachés	UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	1 670		1 670					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	135 597		135 597				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN							
		Divers	VP							
	Groupe et associés (2)	VC	2 494 536		2 494 536					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	456 911		456 911					
	Charges constatées d'avance	VS	34 454		34 454					
	TOTAUX		VT	8 941 231	VU	8 941 231	VV			
	RENVIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE								
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF								

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4		
RENVIS	(1)	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y									
		Autres emprunts obligataires (1)	7Z	550 000		550 000						
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	703 500		129 698		573 802			
			à plus de 1 an à l'origine	VH								
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A									
		Fournisseurs et comptes rattachés	8B	1 059 084		1 059 084						
		Personnel et comptes rattachés	8C	53 622		53 622						
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	126 173		126 173						
		Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E								
			Taxe sur la valeur ajoutée	VW	969 561		969 561					
			Obligations cautionnées	VX								
			Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	41 158		41 158					
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J									
		Groupe et associés (2)	VI	1 360 524		1 360 524						
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K									
		Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ									
		Produits constatés d'avance	8L									
		TOTAUX	VY	4 863 623	VZ	4 289 821		573 802				
		Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	550 875	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cepaf/Usaden



AGIR PROMOTION

Siège Social : 53 avenue Jean Giraudoux, 66000 PERPIGNAN

R.C.S. PERPIGNAN 398 688 085

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2022



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2022

A l'associé Unique de la Société par actions simplifiée AGIR PROMOTION,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société par actions simplifiée AGIR PROMOTION relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

Fourcade Audit Associés – F.2.A.

SAS au capital de 27 750 euros / RCS Perpignan B 390 700 029 / APE 6920 Z

Membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes près la Cour d'appel de Montpellier

Site : www.addvance-consell.com – Mail : contact@advvance.pro – Tél. : 04 68 50 22 74 – Fax : 04 68 67 36 11

Perpignan : 1 avenue Jean Giono – 66100 Perpignan

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

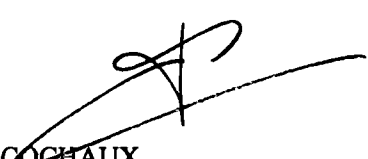
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Perpignan le 29 septembre 2023

Le commissaire aux comptes

ADVANCE AUDIT
SAS FOURCADE AUDIT ASSOCIES F.2.A



Marc COCHAUX

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	39 152	39 152				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	9 680	9 680				
	Autres immobilisations corporelles	335 100	299 794	35 306	43 063	7 758	18.01
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence	57 915		57 915	57 865	50	0.09
	Autres participations	639		639	639		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	105		105	105		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	36 552		36 552	164 804	128 252	77.82
	Total II	479 144	348 627	130 517	266 477	135 960	51.02
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	1 080		1 080		1 080	
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	5 781 512		5 781 512	4 945 485	836 027	16.90
	Autres créances	3 088 714		3 088 714	3 239 362	150 648	4.65
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	46 824		46 824	200 442	153 618	76.64
	Charges constatées d'avance (3)	34 454		34 454	32 885	1 569	4.77
	Total III	8 952 583		8 952 583	8 418 174	534 410	6.35
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	9 431 727	348 627	9 083 100	8 684 651	398 449	4.59

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

36 552

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 500 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	500 000	500 000		
	Réserves				
	Réserve légale	50 000	50 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	3 231 631	3 464 323	232 692	6.72
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	310 777	232 692	543 469	233.56
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	4 092 408	3 781 631	310 777	8.22
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS					
	Provisions pour risques Provisions pour charges	127 070	5 363	121 707	NS
	Total III	127 070	5 363	121 707	NS
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires	550 000		550 000	
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	703 500	702 917	583	0.08
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	1 360 524	1 105 186	255 338	23.10
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 059 084	1 914 601	855 517	44.68
	Dettes fiscales et sociales	1 190 514	1 095 752	94 762	8.65
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes		79 200	79 200	100.00
	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	4 863 623	4 897 657	34 034	0.69
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	9 083 100	8 684 651	398 449	4.59

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

4 289 821 4 195 032

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	3 735 821	135 520	3 871 341	8 577 518	4 706 177	54.87
Chiffre d'affaires NET	3 735 821	135 520	3 871 341	8 577 518	4 706 177	54.87
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation				1 920	1 920	100.00
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			35 060		35 060	
Autres produits			3 171	20 065	16 894	84.20
Total des Produits d'exploitation (I)			3 909 573	8 599 503	4 689 931	54.54
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			2 365 357	7 917 263	5 551 906	70.12
Impôts, taxes et versements assimilés			36 989	29 925	7 064	23.61
Salaires et traitements			906 416	979 374	72 958	7.45
Charges sociales			359 887	400 702	40 815	10.19
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			10 417	12 648	2 231	17.64
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			127 070		127 070	
Dotations aux provisions						
Autres charges			17	11	6	58.15
Total des Charges d'exploitation (II)			3 806 152	9 339 921	5 533 769	59.25
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			103 421	740 418	843 838	113.97
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			285 102	564 282	279 181	49.48
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			17 405	63 774	46 369	72.71

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022 12	31/12/2021 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	1	1	0	8.40
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	6 323	3 595	2 728	75.87
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	6 325	3 597	2 728	75.84
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	9 337	3 092	6 245	201.93
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	9 337	3 092	6 245	201.93
2. Résultat financier (V-VI)	3 013	504	3 517	697.51
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	368 105	239 405	607 510	253.76
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 740	6 943	4 203	60.53
Produits exceptionnels sur opérations en capital	129 095	250	128 845	NS
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	131 836	7 193	124 642	NS
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	61 868	1 980	59 888	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	129 095	300	128 795	NS
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	190 964	2 280	188 684	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	59 128	4 913	64 041	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	1 800	1 800		
Total des produits (I+III+V+VII)	4 332 835	9 174 576	4 841 741	52.77
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	4 022 058	9 407 268	5 385 210	57.25
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	310 777	232 692	543 469	233.56

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées

15 536

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	5
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	6
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	6
Permanence ou changement de méthodes	6
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	7
Etat des amortissements	7
Etat des provisions	8
Etat des échéances des créances et des dettes	8
Composition du capital social	9
Autres immobilisations incorporelles	9
Evaluation des immobilisations corporelles	9
Evaluation des amortissements	10
Titres immobilisés	10
Créances immobilisées	10
Evaluation des créances et des dettes	10
Dépréciation des créances	10
Disponibilités en Euros	11
Produits à recevoir	11
Charges à payer	11
Charges et produits constatés d'avance	11
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation du chiffre d'affaires	12
Rémunération des dirigeants	12
Ventilation de l'effectif moyen	12
Charges et produits financiers concernant les entr. liées	12
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	13
Engagement en matière de pensions et retraites	13
Identité des sociétés mères consolidant les comptes	14
Liste des filiales et participations	15

ANNEXE

SOMMAIRE

page

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Opérations faites en commun	16
Produits et charges exceptionnels	16
Transferts de charges	16

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 9 083 100.38 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 3 871 341.27 Euros et dégageant un bénéfice de 310 776.82 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La promotion immobilière affronte une crise conjoncturelle depuis le début de l'année 2022.

Cette crise dont l'origine est liée à plusieurs facteurs, et notamment la hausse des taux d'intérêt, la hausse des coûts de construction, le resserrement des conditions d'octroi de crédits auprès des acquéreurs, la fin de certains dispositifs fiscaux d'incitation à l'investissement immobilier ; a pour conséquence un effondrement de la demande.

AGIR a pu , dans ce contexte très compliqué financer un certains nombres d'opérations grâce à des programmes de niche ou des ventes en blocs (ou partie en bloc avec des prix de ventes satisfaisants).

Concernant CA de AGIR

Mention concernant les 2 contrats CPI, Promotions livrées fin 2021, pour lesquelles nous avons un reliquat de produits et charges sensiblement équilibrés, sur cet exercice.

- CPI KLEY, Promo Anémône, CA de l'exercice : 563 887€ alors qu'en 2021 nous avions 5 545 253€

CA Total cumulé de 2019 à 2022 : 11 314 640 €

- CPI LA FEUILLADE, Promo

ARCO-IRIS, CA de l'exercice : 348 833€, alors que en 2021 nous avions 1 113 066€

CA Total cumulé: de 2019 à 2022: 2 750 460 €

Le Chiffre d'Affaires imputable à l'activité Promotion de notre société y compris la refacturation des frais engagés ou supportés par celle-ci, est de : 2 951 171€, soit une variation positive de 60% concernant principalement les Honoraires de Gestion. (Rappel du montant 2021: 1 496 236€)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Notre Société vient de signer un CPI de 9 Millions d'Euros début du mois d'Aout lequel vient conforter l'activité AGIR 2023 .

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	39 152		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	9 680		
Installations générales agencements aménagements divers	231 108		
Matériel de transport	27 571		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	73 763		2 659
TOTAL	342 121		2 659
Participations évaluées par mises en équivalence	57 865		50
Autres participations	639		
Autres titres immobilisés	105		
Prêts, autres immobilisations financières	164 804		843
TOTAL	223 414		893
TOTAL GENERAL	604 687		3 552

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			39 152	39 152
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			9 680	9 680
Installations générales agencements aménagements divers			231 108	231 108
Matériel de transport			27 571	27 571
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			76 422	76 422
TOTAL			344 780	344 780
Participations évaluées par mises en équivalence			57 915	57 915
Autres participations			639	639
Autres titres immobilisés			105	105
Prêts, autres immobilisations financières		129 095	36 552	36 552
TOTAL		129 095	95 211	95 211
TOTAL GENERAL		129 095	479 144	479 144

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	39 152			39 152
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	9 680			9 680
Installations générales agencements aménagements divers	216 603	2 864		219 466
Matériel de transport	6 956	4 564		11 520
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	65 819	2 989		68 808
TOTAL	299 058	10 417		309 474
TOTAL GENERAL	338 210	10 417		348 627

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	2 864				
Matériel de transport	4 564				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 989				
TOTAL	10 417				
TOTAL GENERAL	10 417				

Acquisition 2 ordinateurs

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	5 363	127 070	5 363		127 070
TOTAL	5 363	127 070	5 363		127 070

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	26 548		26 548		
TOTAL	26 548		26 548		
TOTAL GENERAL	31 911	127 070	31 911		127 070
Dont dotations et reprises d'exploitation		127 070	31 911		

Reprise Provision PROMO CASTEL BEAR, 5363€ du fait du redémarrage du projet, nous attendons l'arrêté du PC.

Provision de l'exercice, concerne le CPI KLEY, fournisseurs débiteurs susceptible de ne pas régler, montant global 127 070€, mesure de prudence.

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	36 552	36 552	
Autres créances clients	5 781 512	5 781 512	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 670	1 670	
Taxe sur la valeur ajoutée	135 597	135 597	
Groupe et associés	2 494 536	2 494 536	
Débiteurs divers	456 911	456 911	
Charges constatées d'avance	34 454	34 454	
TOTAL	8 941 231	8 941 231	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires	550 000	550 000		
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	703 500	129 698	573 802	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 059 084	1 059 084		
Personnel et comptes rattachés	53 622	53 622		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	126 173	126 173		
Taxe sur la valeur ajoutée	969 561	969 561		
Autres impôts taxes et assimilés	41 158	41 158		
Groupe et associés	1 360 524	1 360 524		
TOTAL	4 863 623	4 289 821	573 802	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	550 875			

Souscription Emprunt Obligataire de 550 000€, souscrit auprès de FUNDIMMO, au taux de 8.5%. Celui-ci est destiné au financement du projet 'Immo les Peupliers'.

Cet emprunt avec intérêts sera remboursé à notre société par Immo les peupliers, en fonction des remboursements effectués par AGIR Promotion auprès de FUNDIMMO.

A ce jour, aucun remboursement n'a été effectué.

Concernant le PGE, règlement des intérêts de janv 2013 à mars 2013, remboursement du capital 1ère échéance avril 2013.

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	1 000.0000	500			500

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
SITE INTERNET	34 725	20.00
LOGICIELS	4 427	100.00

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Installations techniques	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 ans - 5ans
Matériel de bureau et informat	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Mouvements des titres durant l'exercice:

Prise de participation auprès de la SCCV IMMO MONTEVERDE, au Capital de 1000€. Notre société détient 5% du Capital et F.PROJET, filiale du groupe, 95% du capital.

Pas de créances immobilisées sur cet exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	1 730 436
Autres créances	1 670
Total	1 732 107

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	47 850
Dettes fiscales et sociales	97 597
Total	145 446

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	34 454
Total	34 454

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
HONORAIRES DE GESTION	2 416 789
CA LA FEUILLADE	345 895
CA KLEY	560 115
COMMISSIONS COMMERCIALISATION	89 397
AUTRES PRESTATIONS ET REFACTURATIONS DIVERSES	459 145
Total	3 871 341

Répartition par secteur géographique	Montant
CHIFFRE D'AFFAIRES FRANCE	3 871 341
Total	3 871 341

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Rémunérations allouées aux membres	Montant
des organes de direction ou de gérance	441 970
Total	441 970

Ces rémunérations correspondent aux salaires des Directeurs de diverses catégories de fonctions.

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	9
Employés	6
Total	15

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total		6 258
Dont entreprises liées		6 258

Concerne la Rémunération Apport de AGIR à la SAS ZAC GOLFIQUE, montant 309 652€, intêts à payer par sa filiale : 6258€

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Avals et cautions		5 392 200
Engagements en matière de pensions		83 551
Autres engagements donnés :		203 342
CONTRATS DE LOCATION FINANCEMENT	111 037	
CBAUX , Inscription privilège	92 305	
Total (1)		5 679 093
(1) dont concernant les participations		2 100 000
(1) Dont concernant les autres entreprises liées		3 292 200
Dont engagements assortis de sûretés réelles		92 305

Engagements reçus

Actions de garanties des administrateurs	2 880 000
PAR FBTP PROMO MONTEVERDE EMPRUNT RAIZER	1 200 000
PAR FBTP A BPSUD LIGNE DECOUVERT	66 000
Total	4 146 000

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	62 713
45 à 54 ans	11 à 20 ans	20 838
35 à 44 ans	21 à 30 ans	
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
Engagement total		83 551

Hypothèses de calculs retenues

Convention collective de la Promotion Immobilière

- Départ volontaire: 67 ans
- Méthode de calcul : Droits accumulés avec projection salariale (Progression 2%)
- Taux de Turn Over : Moyen
- Taux actualisation retenu : 3%

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées	28 426	55 125	83 551
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour			

Les engagements en matière de retraite ne sont pas provisionnés au bilan mais font l'objet d'une évaluation selon la méthode rétrospective en droits cumulés avec projection des salaires.

Ils sont ainsi évalués à 83 551€ charges incluses.

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
FONDEVILLE .BTP	SAS	3 000 000	66100 PERPIGNAN

RAPPEL : En 2009, notre société a opté pour le régime de l'intégration fiscale.

Société intégrante la SAS FONDEVILLE BTP SIREN 337 806 061 seule redevable de l'IS.

La convention d'intégration a fait l'objet d'un avenant en date du 15/09/2017, stipulant qu'en cas d'exercice déficitaire, la société ne sera titulaire, à ce titre, d'aucune créance sur la société mère.

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

- INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Opérations faites en commun

(PCG Art. 831-2/13)

Affaires	Résultat global	Résultat transféré
Affaires bénéficiaires		
- SCCV FILIALES AGIR/COMPTE 755	1 745 462	285 102
Total	1 745 462	285 102
Affaires à pertes		
- SCCV FILIALES AGIR/COMPTE 655	256 322	17 405
Total	256 322	17 405

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- PRODUIT/LITIGE KLEY	2 740	771000
- REMBOURSEMENT CREANCE IMMOBILISEE	129 095	775600
Total	131 835	
Charges exceptionnelles		
- PENALITES RETARD / TIERS	3 873	671300
- AMENDES FISCALES ET PENALES	1 598	671200
- PERTE/CREANCES IRRECOUVR	53 097	671400
- CHARGES/ CESSION PARTS ENVY	3 300	671800
- VNC CREANCE IMMOBILISEE	129 095	675600
Total	190 963	

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
REMBT PORTABILITE TEL PORTABLE SALARIEE	451
REMBT CHQ REST	36
REMBOURSEMENTS SINISTRES ASSURANCES	2 662
Total	3 149

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022



Le 09/08/2023
FONDEVILLE Raymond PRESIDENT

AGIR PROMOTION

Société par Actions Simplifiée
au capital de 500 000 euros

53, Avenue Jean Giraudoux
66000 PERPIGNAN

398 688 085 RCS Perpignan

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 16 OCTOBRE 2023

Au siège social,

Le 16 Octobre 2023, à 11 heures,

La société FONDEVILLE BTP, représentée par Monsieur Raymond FONDEVILLE, son Président, agissant en qualité d'associée unique de la société par actions simplifiée dénommée AGIR PROMOTION, au capital social de 500 000 euros divisé en 500 actions de 1 000 euros de nominal chacune, a pris les décisions suivantes portant sur :

- Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 Décembre 2022 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice social clos,
- Conventions règlementées,
- Rémunération du Président,
- Renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Monsieur Raymond FONDEVILLE, es qualité de représentant légal de la société AGIR PROMOTION, préside la séance.

La société F2A FOURCADE AUDIT ASSOCIES, Commissaire aux Comptes de la société, est absente et excusée.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'associée unique :

- les justificatifs de la convocation régulière du commissaire aux comptes,

- un exemplaire des statuts de la Société,
- les bilans, compte de résultat et annexes de l'exercice clos le 31 Décembre 2022,
- les rapports du Commissaire aux comptes.

Puis il présente et commente les comptes sociaux et expose l'activité au cours de l'exercice écoulé, les résultats de cette activité, les difficultés rencontrées et les perspectives d'avenir.

Puis il donne lecture des rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes sociaux et sur les conventions réglementées.

Cette lecture terminée, le Président demande de se prononcer sur les décisions suivantes.

PREMIERE DECISION

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 Décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'associée unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts, pour un montant de 8 290 euros. Elle approuve ladite valeur et l'impôt sur les sociétés correspondant.

En conséquence, elle donne au Président quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 Décembre 2022.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique approuve la proposition du Président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 310 777 euros, en totalité au poste « autres réserves ».

L'associée unique déclare en outre qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME DECISION

L'associée unique prend acte qu'aucune convention nouvelle visée par l'article L.227-10 du Code de Commerce n'a été conclue au cours de ce même exercice.

QUATRIEME DECISION

L'associée unique approuve la gratuité du mandat du Président au titre de l'exercice écoulé.

Le Président pourra continuer de prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

CINQUIEME DECISION

L'associée unique prend acte que les mandats suivants sont arrivés à expiration :

- la société F 2A FOURCADE AUDIT ASSOCIES, sise à Perpignan (66000), 1 Avenue Jean Giono, Commissaire aux comptes titulaire ;

- le CABINET MICHEL QUES - société d'expertise comptable et d'audit, sis à Perpignan (66000), 6 Boulevard Kennedy, Commissaire aux comptes suppléant.

La nomination d'un commissaire aux comptes suppléant n'étant pas requise lorsque le commissaire aux comptes est une personne morale pluripersonnelle, l'associée unique décide de ne pas renouveler le mandat du CABINET MICHEL QUES.

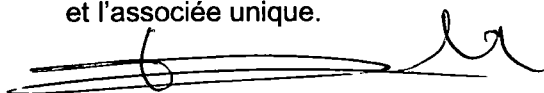
L'associée unique décide de renouveler le mandat de la société F 2A FOURCADE AUDIT ASSOCIES en qualité de Commissaire aux comptes, pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2028.

SIXIEME DECISION

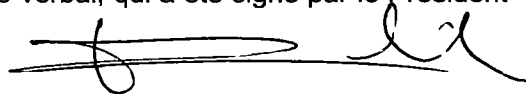
L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, aux fins d'accomplir toutes formalités légales qu'il appartiendra.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par le Président et l'associée unique.



SAS FONDEVILLE BTP
Raymond FONDEVILLE



RAYMOND FONDEVILLE

AGIR PROMOTION

Société par Actions Simplifiée
au capital de 500 000 euros

53, Avenue Jean Giraudoux
66000 PERPIGNAN

398 688 085 RCS Perpignan

F2A FOURCADE AUDIT ASSOCIES

1, Avenue Jean Giono
66000 PERPIGNAN

Perpignan, le 22 Septembre 2023

Monsieur le Commissaire aux Comptes,

Dans le cadre des dispositions de l'article R.225-30 du Code de Commerce, nous vous informons qu'il n'a été conclu aucune nouvelle convention au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2022.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire aux Comptes, l'expression de nos sentiments distingués.

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and strokes, positioned above the printed name of the president.

LE PRESIDENT
Raymond FONDEVILLE

AGIR PROMOTION

Société par Actions Simplifiée
au capital de 500 000 euros

53, Avenue Jean Giraudoux
66000 PERPIGNAN

398 688 085 RCS Perpignan

F2A FOURCADE AUDIT ASSOCIES

1, Avenue Jean Giono
66000 PERPIGNAN

Perpignan, le 22 Septembre 2023

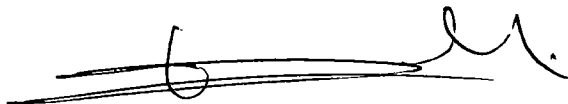
Lettre remise en main propre

Monsieur le Commissaire aux comptes,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'assemblée générale ordinaire annuelle de notre Société qui se tiendra le 16 Octobre 2023, à 11 heures, au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant.

- Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 Décembre 2022 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice social clos,
- Rémunération du Président,
- Renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire aux comptes, l'expression de nos sentiments distingués.



Le Président
Raymond FONDEVILLE